

Limoges le mercredi 15 septembre 2010

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Ecoles maternelles, élémentaires et primaires

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

**IEN adjoint
à l'inspecteur d'académie
circonscription de Limoges 3**

Dossier suivi par

Christian Bustreau

Téléphone

05 55 11 40 51

Mél.

ce.0870651k@ac-limoges.fr

5 allée Alfred Leroux

BP 3123

87031 Limoges Cédex 1

heures d'ouverture : de 8h à 17h

adresse postale unique

Inspection Académique

13 rue François Chénieux

CS 13123

87031 Limoges Cédex 1

Objet : l'Aide Personnalisée aux Elèves (APE)

Vous allez mettre en œuvre l'APE tout prochainement. L'APE doit contribuer à la réalisation des 2 objectifs annoncés par le Ministre de l'Éducation Nationale à l'occasion de la présentation des programmes en 2008 :

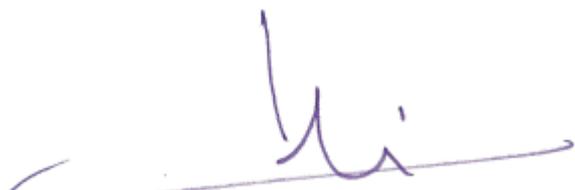
- diviser par 2 le nombre d'élèves en retard scolaire,
- diviser par 3 le nombre d'élèves en grande difficulté à l'issue de l'école primaire.

J'attire votre attention sur l'intérêt des évaluations des acquis des élèves de CE1 conduites en juin 2010 et des bilans de fin de Grande Section d'école maternelle pour organiser l'APE en classe de CE2 et de CP.

Le fichier dénommé « **APE_60h_R10** » concerne les enseignants. En 2 tableaux nommés « organisation annuelle de l'APE » et « organisation hebdomadaire de l'APE », le service de chacun est défini pour l'année. Vous voudrez bien les compléter et en retourner une version papier dûment signée par tous les enseignants qui exercent dans votre école pour le **vendredi 24 septembre**.

Je rappelle que les enseignants de la brigade de formation continue et ceux de la brigade départementale assurent le service des enseignants qu'ils suppléent.

Le second fichier dénommé « **tableau_bord_école_APE_PPRES_R10** » facilite le suivi des élèves. A partir des quatre données (domaine concerné, nombre de séances, durée et évolution constatée), un bilan est établi **automatiquement** complétant ainsi le tableau de bord de l'école. Il apportera aux équipes de chaque école des réponses aux questions essentielles du pilotage pédagogique. Ce fichier alors anonymé sera transmis 2 fois dans l'année aux circonscriptions : **le 11 février 2011 et le 17 juin 2011**.


Jean-Louis LOBSTEIN